



PRÉVENIR LES INONDATIONS

FORMER LES AGENTS DE LA DADT

Angers Loire Métropole



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
RECONNU EPAGE

PROBLÉMATIQUE

Les agents de la **Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire (DADT)** sont chargés de suivre les dossiers de demande de permis de construire à l'échelle de l'agglomération. Pour les dossiers où les habitations sont en zone inondable, ils doivent veiller à l'application du règlement des Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Pour plus d'informations sur les PPRI en Maine-et-Loire : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-a168.html>

NOTRE ACTION

Action IV.02 du PAPI des BVA

Cette action vise à améliorer la connaissance des agents de la Direction de l'aménagement et du développement du Territoire (DADT) sur la thématique du risque inondation. Mais aussi à approfondir leur connaissance du règlement et de la cartographie des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Enfin cette action permettra de les former pour qu'ils puissent à leur tour accompagner les élus dans leur prise de décision.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

Le maître d'ouvrage souhaite organiser **une journée de formation** avec les agents de la DADT sur le risque inondation. Suite à quoi, les agents seraient en mesure d'informer les élus des collectivités, lors des commissions aménagement et développement durable des territoires.



L'ACTION EN CHIFFRES

10 000 € total

de frais engagés pour cette action

PARTENAIRES

